

Sauvons la retraite supplémentaire des professions médicales et indépendantes et les fonds en euros !

par Stéphane Dessirier, directeur général du groupe MACSF

Quand tout va bien, personne n'y pense. A 40 ans, on est dans la force de l'âge, même pas à mi-chemin de sa vie professionnelle. Et pourtant, elle va bien finir par arriver. Elle, c'est la retraite. Aujourd'hui, alors que chacun essaie de jouer de son influence pour convaincre de la pertinence de son offre retraite au bénéfice des français, la MACSF, dans la suite de la FFA, veut affirmer sa préoccupation concernant les professions indépendantes.

Nos sociétaires – 1 000 000- soignants et majoritairement professions libérales doivent assurer leur retraite pendant toute leur vie professionnelle. C'est pour eux un enjeu majeur. Ils ne peuvent compter que sur eux-mêmes pour être assurés de percevoir, au moment de la retraite, un revenu qui leur permettra de vivre, d'assouvir loisirs et passions. Sur eux-mêmes, certes, mais aussi au travers de leur assureur. Pourquoi ? Parce qu'un contrat de retraite supplémentaire, c'est : une part de capital garantie, une gestion des capitaux adaptée à l'âge, une rente, le tout dans un cadre réglementaire qui permet à l'assuré une vraie relation de confiance avec l'assureur qu'il aura choisi.

Aujourd'hui, l'enjeu est important. Ce système de retraite supplémentaire, sécurisé pour le bénéficiaire, fiabilisé par la réglementation et dynamisé par une fiscalité avantageuse pour le client est menacé. Qui, si ce n'est un assureur-vie, peut aujourd'hui garantir à un client que sa retraite lui sera bien servie dans 25 ans et jusqu'à son décès ?

Quelle société de gestion aurait pu verser à ses clients, tout juste retraités, une rente à partir d'un capital intact après la crise de 2008 ? La confiance qu'un client accorde à son assureur en choisissant celui qui fera fructifier son capital n'est pas un vain mot ou une promesse marketing. C'est une réalité tout à fait concrète, qui pourrait même devenir dramatiquement concrète.... Au-delà du capital constitué, autre sujet clé d'une retraite sécurisée, la rente. Au moment de sa retraite, le fait de pouvoir toucher son capital sous forme de rente est un réel avantage. Impossible de prédire la durée de la rente, ni d'anticiper une éventuelle entrée en dépendance. Imaginons un instant : à sa retraite, un client récupère son capital et le consomme en 15 années. Qui financera la fin de sa vie ? Quelle partie pèsera sur sa famille ou sur la solidarité nationale ? Quelles conditions de fin de vie pour cet épargnant imprudent ?

Quant au souhait de financement de l'économie, qui justifierait ces idées de réforme autour de la retraite supplémentaire, fausse route évidente. Dissocier les périodes de constitution de l'épargne et de service de la rente divise par deux la durée des placements et empêche les vrais investissements de long terme dans les entreprises, dans l'innovation, voir dans les infrastructures. En matière de gestion d'actifs deux fois 20 n'égalent pas 40.

Que ce soit en épargne-retraite ou en assurance-vie, les assureurs français savent construire des produits à la fois sécurisés et performants grâce aux fonds euros. Les français plébiscitent depuis des années ces produits. Les actifs de ces fonds sont fortement et toujours plus investis dans l'économie productive à travers les obligations d'entreprises et les actions. Les assureurs, dont la MACSF participent activement aux fonds d'innovation et de financement des ETI et PME. Pourquoi vouloir à la fois risquer la retraite supplémentaire des français, pénaliser leur épargne et déstabiliser le financement de l'économie ?

A propos du groupe MACSF :

Premier assureur des professionnels de santé, la MACSF (Mutuelle d'assurance du corps de santé français) est, depuis plus de 80 ans, au service de toutes les personnes exerçant une profession de santé en France. Elle emploie plus de 1 555 collaborateurs et réalise un chiffre d'affaire de 2 milliards d'euros en 2017. Fidèle à sa vocation de mutuelle professionnelle d'assurance, la MACSF assure aujourd'hui 960 000 sociétaires pour les risques privés comme pour les risques professionnels des membres des professions de santé libéraux ou hospitaliers.

Contacts presse :

Aurélie Zanussi, 06 16 61 09 12 - aurelie.zanussi@macsf.fr

Annie Cohen, 06 71 01 63 06 - annie.cohen@macsf.fr